NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

83 Nº 2 1961

Déclaration au sujet de l'anticipation des laudes dans la récitation individuelle.Composition des Commissions préparatoires du II Concile oecuménique du Vatican

S. CONGRÉGATION DES RITES

p. 198 - 199

https://www.nrt.be/fr/articles/declaration-au-sujet-de-l-anticipation-des-laudes-dans-la-recitation-individuelle-composition-des-commissions-preparatoires-du-ii-concile-oecumenique-du-vatican-1806

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Déclaration au sujet de l'anticipation des laudes dans la récitation individuelle. — (*L'Oss. Rom.*, 30 déc. 1960).

Comme un doute est né au sujet de l'interprétation des nn. 144 et 145 du nouveau code des rubriques, à savoir si, après le 1er janvier 1961, il est encore permis dans la récitation *individuelle* d'anticiper les laudes l'après-midi de la veille, cette S. Congrégation des Rites, pour que ne subsiste aucune incertitude sur un point qui concerne directement la prière publique de l'Eglise, a jugé nécessaire de déclarer :

1) Le n. 144 permet proprement et exclusivement l'anticipation des matines, soit *au chœur*, soit *en commun*, soit *individuellement*.

2) Le n. 145 statue proprement et exclusivement que la récitation des laudes *au chœur* ou *en commun* ne peut se faire qu'aux premières heures de la matinée; quant à la récitation *individuelle*, que semblablement il n'est pas permis d'anticiper, il convient qu'elle ait lieu également le matin.

Rome, le 28 décembre 1960.

Henri DANTE,
Secrétaire de la S.C.R.

Nous traduisons le texte latin tel qu'il a paru dans l'*Osservatore Romano* du 30 décembre 1960, p. 2, 1re colonne. En commentant le n. 145 du code (cfr *N.R. Th.*, décembre 1960, p. 1022, note 46), nous avions fait observer que l'imprécision un peu surprenante du texte de cet article laissait subsister, sur la licéité de l'anticipation de laudes dans la récitation individuelle, « un *dubium iuris* que seule l'autorité compétente pourrait lever ». Dans les dernières semaines de l'année passée, des gens bien informés donnèrent une interprétation de cet article, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Quatre jours avant l'entrée en vigueur du nouveau code, Mgr Dante, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, a précisé, au nom de celle-ci, dans une déclaration nette qui se passe de commentaire, et sans modifier le texte des articles 144 et 145, le sens qu'il faut leur donner. Cette interprétation authentique concorde parfaitement, comme nous le souhaitions, avec l'esprit du code qui vise à rendre à laudes sa fonction de prière du matin.

J. B.

Composition des Commissions préparatoires du IIe Concile œcuménique du Vatican.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous les nominations des membres ou consulteurs des Commissions préparatoires, qui ont paru dans *L'Osservatore Romano* depuis les dernières informations que la *N.R.Th.* a publiées (cfr *N.R.Th.*, 1960, pp. 861-867 et 973). Les dates insérées entre parenthèses après les noms indiquent le numéro de *L'Oss. Rom.* faisant part de la nomination.

Commission centrale.

MEMBRES : Son Em. Rév.me le card. Jules Döpfner, év. de Berlin (30.12.60); Son Exc. Rév.me Mgr Albert Gori, patriarche latin de Jérusalem (11.12.60).

CONSEILLERS : Son Exc. Rév.me Mgr Primo Principi, archev. tit. de Tiana (19.1.61); Mgr Martin Giusti (1.12.60).

Commission théologique.

MEMBRES : NN.SS. Pierre Pavan et Augustin Ferrari Toniolo (30.12.60).

CONSULTEURS : Mgr Ugo Lattanzi (16.11.60); RR.PP. Raymond Sigmond, O.P., et Gustave Gundlach, S. J. (19.1.61).

Commission des évêques et du gouvernement des diocèses.

MEMBRE : Son Exc. Rév.me Mgr Jean Rupp, év. aux. de Paris (16.11.60).

Commission pour la discipline du clergé et du peuple chrétien.

MEMBRES : Son Exc. Rév.me Mgr Henri Nicodemo, archev. de Bari (1.12.60) ; Son Exc. Rév.me Mgr Robert Rouca, archev. tit. de Lépante (19.1.61) ; NN.SS. Dominique Dottarelli (8.12.60), Simon Delacroix (11.12.60) et Jacques Weinbacher (14.12.60) ; les RR.PP. Victor M. Costantini, O.F.M.C. (16.11.60) et Erbert Linenberger, C.PP.S. (11.12.60).

Commission des religieux.

MEMBRE : R.P. Thomas van den Broeck, O.Praem. (11.12.60).

CONSULTEURS : Rév.me P. Abbé Hubert Noots, O.Praem. (11.12.60) et le R.P. Jean-François Barbier, O.F.M. (25.11.60).

Commission de la liturgie.

MEMBRES : Son Exc. Rév.me Mgr Otto Spülbeck, év. de Misnia (4.12.60) ; Mgr Jean Fallani (25.11.60).

Commission des études et des séminaires.

MEMBRES : LL. Exc. Rév.mes NN.SS. Paul Savino, év. aux. de Naples et Jean Colombo, év. aux. de Milan (25.11.60) ; NN.SS. Donald J. Herlihy, Pline Pascoli, Vincent Faraoni, Robert Masi, Antoine Angioni (25.11.60) et Rodolphe Bandas (1.12.60) ; MM. les abbés Vincent Lores, François Spadafora (25.11.60) et Hubert Jedin (14.12.60).

CONSULTEURS : NN.SS. Guillaume Joseph Mac Donald et Jean E. Steinmüller ; M. l'abbé Germain Martil ; les RR.PP. Donat Baldi, O.F.M., et Louis Bouyer, P.S.S. ; M. François Vito (25.11.60).

Commission pour les églises orientales.

MEMBRE : R.P. Néophyte Edelby, basilen d'Alep (1.12.60).

CONSULTEUR : M. l'abbé Jean-Gérard A. M. Remmers (19.1.61).

Commission pour les missions.

MEMBRES : Son Exc. Rév.me Mgr Aurélien Signora, archev. tit. de Nicosie (4.12.60) ; le R.P. Dominique Grasso, S. J. (16.11.60).

CONSULTEURS : NN.SS. Nicolas Mund et Alfred G. M. Mulders (16.11.60) ; les RR.PP. Bernard Fennelly, C.S.Sp. (25.11.60), Emile Gathier, S. J., Gaspard Caufield, C.P., Jean-Baptiste Tragella, P.I.M.E., Alfred Cauwe, P.B., et Jean-Baptiste Beckmann, S.M.B. (16.11.60).

Commission pour l'apostolat des laïcs.

MEMBRES : Son Exc. Rév.me Mgr Emmanuel Larraín Errázuriz, év. de Talca (18.11.60) ; Son Exc. Rév.me Mgr Gilles Vincent Gremigni, archev.-év. de Novara (19.1.61) ; Mgr Georges Higgins (11.12.60).

CONSULTEUR : Mgr Louis Ligutti (25.11.60).

Commission des cérémonies.

PRÉSIDENT : Son Em. Rév.me le card. Eugène Tisserant (18.11.60).

SECRÉTAIRE : Son Exc. Rév.me Mgr Benjamin Nardone (4.12.60).

MEMBRES : NN.SS. Frédéric Callori di Vignale, Ange dell'Acqua, archev. tit. de Chalcédoine ; Henri Dante, Marius Nasalli Rocca di Corneliano (4.12.60).

Secrétariat de la presse et des spectacles.

MEMBRE : M. l'abbé Louis Zanoni, S.S.P. (16.11.60).

CONSULTEURS : Son Exc. Rév.me Mgr Joseph Vincent Tavora, év. de Aracajú (16.11.60) ; Mgr Emmanuel Lopez da Cruz (16.11.60).